Martigny, mercredi 14 mars 1934. *74me année* *No 31.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 6.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Rédaction No 31, Administration et Annonces No 2.52

ANNONCES — RÉCLAMES
le mm. ligne ou son espace — le mm. ligne 2 colonnes / 81 mm.
8 ct. Canton 20 ct.
10 ct. Suisse 30 ct.
10 ct. Etranger 30 ct.
Avis mortuaires (2 col.) 20 ct.
Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Après le verdict

(De notre correspondant de Berne)

On n'avait presque plus d'espoir, à Berne, à la fin de la semaine passée, quant au sort que le peuple suisse allait réserver à la loi fédérale sur la protection de l'ordre public. Malgré l'unanimité chauvine des partis bourgeois à patronner le projet, malgré la propagande intense déployée par le partis nationaux, on voyait les nuages s'accumuler, l'orage se préparer, puis se précipiter. Oh ! les partis marxistes, unis pour la circonstance à l'extrême droite en une conjugaison plutôt monstrueuse, n'ont nullement de quoi crier victoire et annoncer la déchéance finale de la bourgeoisie. Si la majorité du peuple suisse a préféré rejeter une loi qui devait servir, pour le pays, de remède préventif aux émeutes, aux séditions, aux entreprises anarchistes et à toutes les sortes de hautes trahisons, ce n'est pas qu'il ait voulu par avance absoudre les amateurs de chambardement ; ce serait interpréter de la façon la plus fallacieuse le sens de ce scrutin.

En réalité, une foule de citoyens, aigris par la crise, indisposés contre « les lois de Berne », dans lesquelles ils n'entrevoient que de perfides traquenards, méfiants par principe à l'égard de tout ce qui se forge sur les bords de l'Aar, ont voulu manifester leur mécontentement et leur amertume en votant avec entrain contre un projet dans lequel ils croyaient discerner une machine de guerre contre les libertés publiques.

Il faut savoir, dans certaines circonstances, faire son *mea culpa* et reconnaître courageusement les fautes commises. Il est incontestable que dans nombre de cas, la confiance des citoyens a été bousculée par des procédés législatifs qui n'ont pas peu contribué à les aigrir contre le pouvoir fédéral. Que de récriminations, justes ou injustes, n'a-t-on pas entendu élever contre la manière d'appliquer pratiquement le nouveau régime des alcools ! Et dans combien de cas analogues les citoyens ne se sont-ils pas plaints du fait qu'on n'avait pas tenu les promesses les plus solennelles et qu'on avait fait miroiter devant eux d'éblouissantes perspectives pour les mettre plus habilement dans le sac ! Un nombre incalculable d'électeurs, devenus méfiants par instinct, ont préféré repousser un projet lourd, à leurs yeux, de toutes sortes de menaces. Plutôt dire *non,* ont-ils pensé, que de sanctionner une loi dont nous pourrions être, un jour, les premières victimes. Nous avons entendu, par exemple, des catholiques exprimer très sérieusement la crainte que l'article sur l'interdiction des manifestations publiques ne servît un jour contre les processions, si une nouvelle persécution religieuse sévissait dans notre pays !

Il n'est pas douteux que dans l'ensemble des rejetants figurent des légions de citoyens mal renseignés sur la portée exacte de la loi, qui la condamnèrent par principe, parce qu'ils redoutaient une camisole de force, destinée à détruire leurs libertés, à supprimer leurs droits politiques essentiels, à brimer la liberté d'opinion, le droit de libre critique, nos prérogatives fondamentales.

Sachons envisager les choses avec optimisme et tirer le bien du mal, le mieux du pire. Le peuple suisse est si profondément imbu d'esprit démocratique, il est si attaché à ses institutions et à ses libertés, il condamne avec un instinct si vif les régimes dictatoriaux qui fleurissent un peu partout dans notre vieille Europe, il éprouve un tel besoin de sauvegarder son patrimoine séculaire qu'une loi destinée à renforcer l'autorité et à réprimer les fauteurs de désordre lui est apparue comme une inutile et dangereuse manœuvre, menaçante pour ses libertés et, à ses yeux, vainement rigoureuse. Alors que le législateur ne tendait qu'à protéger l'ordre public dans la rue et à sauvegarder nos institutions, le peuple s'est regimbé contre un texte légal dont le caractère coercitif lui est apparu comme gravement attentatoire à ses libertés et à sa dignité.

Aussi bien, les partis marxistes comme les frontistes et fascistes de toutes nuances auront-ils grand tort de s'imaginer que la majorité du peuple suisse a voulu sanctionner par son vote leurs programmes démagogiques, révolutionnaires ou dictatoriaux. C'est même là, on peut le dire, le côté très réconfortant de l'affaire ; si le peuple suisse a repoussé la loi, ce n'est pas en vue de renforcer des mouvements nettement contraires à l'esprit de nos institutions, c'est pour conserver intactes des libertés qu'il croyait menacées par cette loi de coercition. C'est bien ainsi, pensons-nous, qu'il y a lieu d'envisager les causes profondes de ce verdict. Le peuple suisse est si jaloux de ses libertés, si attaché à la démocratie que toute entreprise lui paraissant attentatoire à ces biens suprêmes provoque en lui un sentiment violent et spontané de révolte. Mal ou insuffisamment renseigné, le peuple a préféré repousser une loi destinée à protéger l'ordre, facteur indispensable de la liberté. Mais s'il a fait fausse route, du moins a-t-il obéi, dans sa grande majorité, à un sentiment qui l'honore. Communistes et frontistes peuvent se gausser à leur aise ces prochains jours ; ils ne tarderont pas à s'apercevoir qu'ils ont fort mal interprété le sens profond de ce scrutin. Ils verront bientôt que le peuple suisse a suivi leur appel précisément parce qu'il abhorre leurs programmes d'oppression et d'asservissement.

P.

L'activité du groupe libéral-radical au Grand Conseil

Donnant suite à la décision de l'assemblée des délégués du parti, à Martigny, nous publions le rapport de M. Mce Delacoste qui est bien le reflet des décisions prises et de l'activité du groupe au Grand Conseil.

M. le Président et MM. les délégués,

S'il appartient aux organes dirigeants de notre parti, spécialement à l'assemblée souveraine des délégués de fixer les principes qui doivent lui servir de ligne de direction et d'arrêter son programme d'action, c'est au groupe radical qu'est dévolue la mission belle sans doute, mais combien délicate, pleine de difficultés et de responsabilité, de présenter, de faire aboutir les œuvres, les réformes jugées utiles au pays, dont la réalisation nous est chère.

C'est à lui aussi qu'incombe le soin d'exercer un contrôle permanent sur les actes d'un gouvernement qui s'est révélé à maintes reprises dépourvu de tous scrupules à l'endroit du respect qu'il devait à notre constitution et nos lois et de sauvegarder les principes de liberté et d'égalité auxquels nous sommes tous passionnément attachés.

Aussi le comité central a-t-il jugé opportun, nécessaire de prévoir périodiquement la présentation à l'assemblée des délégués d'un compte rendu de l'activité du groupe du Grand Conseil durant l'année ou la périole écoulée ; il m'a fait l'honneur de me confier cette tâche aujourd'hui.

J'ai cru, par un souci de clarté et de brièveté, devoir consigner dans un rapport écrit, les quelques considérations que je me propose de vous soumettre ; ce rapport sera court ; j'espère du moins qu'il ne vous paraîtra pas trop long ; il se limitera à l'examen des interventions des députés radicaux durant l'année écoulée, puisque au mois de février 1933, mon collègue M. Henri Défayes vous a retracé l'activité de la minorité radicale de 1928 à 1932, dans un exposé clair, judicieux, empreint de cette éloquence naturelle que chacun se plaît à lui reconnaître.

M. Défayes a énuméré et commenté les principales motions déposées et développées par les représentants de notre parti durant cette période.

Sans vouloir me livrer à un commentaire de ces motions, je crois utile de vous indiquer le sort que leur ont fait le gouvernement et le Grand Conseil.

La motion de M. Marc Morand a trouvé son expression dans la loi sur la protection ouvrière qui a été votée par le peuple l'an dernier et dont le pouvoir exécutif n'a pas encore publié la promulgation.

Celle de M. Couchepin tendant à la revision de notre législation en matière d'élection et votation, a été suivie de la présentation par le Conseil d'Etat d'une loi dont la discussion, pour des raisons que nous ne nous expliquons pas, est renvoyée de séance en séance, de session en session.

Une motion visant à la création si nécessaire d'une juridiction spéciale en matière de recours d'impôt, bien qu'acceptée par le Grand Conseil et le gouvernement, est demeurée jusqu'à maintenant lettre morte. (Motion Delacoste, Réd.)

Nous croyons savoir qu'un projet de loi du nouveau chef du Dépt des finances a subi auprès du Conseil d'Etat un échec et n'a pas même eu l'honneur d'une entrée en matière ; ce fait illustre une fois de plus la division profonde existant au sein du gouvernement et qui fait passer au dernier plan les intérêts supérieurs du pays.

La motion développée par le président du parti M. Camille Crittin, sur la réforme de la loi sur l'instruction publique, que le gouvernement a acceptée avec une foule de réserves fort compréhensibles, paraît reléguée dans les cartons du Dépt de l'instruction publique dont le nouveau chef attend peut-être l'avènement d'un successeur pour lui laisser le soin d'entreprendre la tâche, j'en conviens, délicate, complexe mais indispensable de la revision de la législation en vigueur.

Je ne sache pas que la motion développée avec le talent que nous lui connaissons par mon collègue Lattion, sur la protection des sites, ait joui d'un meilleur sort, alors même qu'elle a valu à son auteur un accueil apparamment flatteur et empressé, et des félicitations du chef du Dépt de l'intérieur pour le ton clair et poétique dans lequel elle a été présentée.

C'est dire que les initiatives, les motions des députés radicaux, pour aboutir à des réalisations pratiques, doivent doubler le cap du pouvoir exécutif auquel incombent le soin et le devoir de préparer des projets de lois ou de décrets, et qu'il ne faut ni s'étonner, ni jeter la pierre au groupe radical si les réformes dont notre parti préconise et poursuit la réalisation doivent subir l'épreuve du temps avant d'entrer dans le domaine des réalités.

Le parti majoritaire qui dispose au parlement de forces numériques suffisantes, peut se permettre de demander à quelques-uns seulement de ses membres un travail constant, certain que les autres mettront à son service l'appoint de leurs voix, chaque fois qu'un vote compact se révèle nécessaire pour affirmer sa puissance, écarter une proposition de la minorité, jugée dangereuse, ou relever le prestige du gouvernement, s'il est encore permis d'user d'une appellation aussi flatteuse dans notre canton.

Il n'en est pas de même pour un parti de minorité qui doit pouvoir compter sur une activité égale, sur une action personnelle de tous ses membres, dans la mesure, bien entendu, de leurs goûts, de leurs connaissances et de leurs aptitudes.

C'est dans cet esprit que le groupe radical du Grand Conseil s'est organisé dans le courant de l'année dernière et a tenu de nombreuses et fructueuses séances.

L'action de nos représentants s'exerce sous des formes très diverses, par des interventions au Gd Conseil qui parviennent par la voix de la presse à la connaissance du corps électoral, souvent aussi par un travail obscur, mais non moins méritoire et efficace, au sein des commissions parlementaires où les membres de la minorité s'efforcent de faire et font maintes fois prévaloir nos idées et conceptions, et enfin par le travail qui est demandé aux députés au sein du groupe. Aussi, ceux qui nous honorent de leur confiance ne doivent-ils pas porter un jugement trop sommaire et trop sévère sur leurs mandataires dont l'action s'exerce parfois en dehors de l'arène du parlement.

L'occasion s'est rapidement présentée à la minorité radicale de démontrer au pays que si elle se défend de pratiquer une obstruction qui rendrait ses efforts stériles, voire même néfastes, elle entend opposer une volonté inflexible, intransigeante, aux mesures et aux manœuvres du gouvernement et de la majorité conservatrice, inspirées par des considérations de parti, par conséquent contraires aux intérêts du pays.

C'est ainsi qu'en novembre dernier, et ensuite en janvier, les députés radicaux se sont opposés avec une énergie vigoureuse à l'entrée en matière d'un budget dont la logique et une saine compréhension des besoins de notre administration, ne permettaient pas la discussion.

Qu'il me soit permis en passant de signaler le travail consciencieux et intelligent accompli par les représentants de notre parti au sein de la commission du budget, MM. Fama, Gard, Maxit, puis M. Spahr, appelé en janvier à remplacer notre dévoué président du groupe, M. Fama, et les efforts qu'ils ont déployés pour faire triompher le point de vue adopté par les organes dirigeants du parti.

Je tiens à souligner aussi les interventions vigoureuses, courageuses de mes collègues Gard, Couchepin, Morand, Crittin, Défayes, cités dans l'ordre de leurs discours, au cours d'une véritable bataille livrée sur le terrain politique, ensuite d'une manœuvre conservatrice habile ou jugée telle, bataille à laquelle celui qui a l'honneur de vous parler est demeuré à l'écart en raison de ses fonctions de vice-président du Gd Conseil qui l'ont appelé à diriger les délibérations en remplacement du président indisposé.

A la session de janvier, les conceptions des deux partis que l'on est convenu d'appeler historiques se sont affrontées dans un débat passionné. Les membres du groupe radical ont seuls voté le renvoi de la discussion du budget. La majorité ne doit cependant pas se flatter, ni se montrer fière de ce résultat, qui n'a d'une victoire que les apparences trompeuses ; la victoire morale réelle devant le peuple, je dirai même devant le Parlement, c'est le groupe radical qui l'a emportée, car je ne crains pas d'affirmer que si les députés conservateurs avaient pu se prononcer en toute indépendance et objectivité, selon leur conscience, si la discussion ne s'était pas engagée sur le terrain politique impliquant un mot d'ordre, la proposition de la minorité qui était seule logique, l'aurait emporté ; mais c'eût été éclairer d'une lumière par trop crue la faiblesse et la carence du gouvernement ; les nécessités politiques ont eu le pas sur la logique et l'intérêt général.

Je dois à la vérité de proclamer que l'attitude du groupe radical dans cet important débat, fut arrêtée dans un esprit exempt de toute préoccupation de politique étroite ; elle a été le fruit d'une étude sérieuse, consciencieuse, approfondie, à laquelle chaque député, chaque membre du comité central ont apporté leur contribution. Car le groupe ne s'est pas contenté d'adopter une attitude négative, il a entendu faire une œuvre constructive ; il a édifié un plan de réorganisation administrative comportant la suppression ou la fusion aisément réalisables d'emplois, et pouvant procurer à l'Etat des économies importantes.

Le groupe a la prétention d'avoir ainsi démontré que le Conseil d'Etat n'avait pas besoin de recourir aux lumières d'experts pour préparer un projet de réformes qui lui est demandé sans succès depuis de nombreuses années, et qu'il possédait, qu'il possède même seul tous les éléments d'appréciations nécessaires pour réaliser une simplification qui s'impose des rouages administratifs du canton.

Les interventions des députés radicaux au mois de janvier, celles qui ont surgi au mois de novembre 1932, sont l'expression des inquiétudes justifiées qu'inspire à notre parti la situation financière alarmante du Valais, et que les dirigeants du pays, à quelques exceptions près, méconnaissent ou feignent d'ignorer.

A un moment où les préoccupations d'ordre financier et économique dominent toutes les autres, je crois utile d'émettre quelques considérations sur la situation financière de notre canton.

D'abord des chiffres plus éloquents que tous les commentaires et d'une authenticité indiscutable, puisqu'ils sont tirés d'un discours du nouveau chef du Dépt des finances :

Celui de notre dette publique qui atteindra à fin 1934, y compris l'emprunt de 4.000.000 voté par le peuple, fr. 42.500.000.—.

Celui de l'excédent du passif du canton qui, si l'on fait abstraction des valeurs actives improductives, sera de fr. 21.000.000.—.

Celui des déficits des 4 années 1931 à 1934, fr. 4.300.000, plus d'un million par an.

Le chiffre annuel moyen de nos dépenses durant la même période, fr. 13.000.000 alors qu'en 1900 le ménage du canton vivait sur un pied de 1.715 mille fr. par an ; en 1913 de 3.230.000 ; et en 1920 soit après la guerre, de 8.900.000 en chiffre rond.

Nos frais d'administration qui de 390.000 fr. en 1900 ont passé en 1913 à 714.300 fr. et en 1932 à 3.557.000 fr.

N'est-il pas permis de s'inquiéter d'une situation aussi obérée, et le devoir de chacun et surtout des députés, n'est-il pas de pousser un cri d'alarme en présence de déficits qui se succèdent avec une régularité et une progression implacables, et de dénoncer la légèreté d'un gouvernement resté longtemps indifférent à l'endettement du canton.

Celui qui incarne la majorité du pouvoir exécutif, pour justifier une politique d'imprévoyance et de prodigalité qui fut la sienne, n'affichait-il pas dernièrement encore, un incompréhensible optimisme ; n'annonçait-il pas le retour à une période de prospérité qui viendrait miraculeusement remettre à flots nos finances obérées et rétablir notre équilibre budgétaire ?

Et cependant, si l'on tâte le pouls des milieux financiers, si l'on jette un regard autour de nous, l'on n'a aucune raison d'envisager l'avenir avec une telle sérénité.

Nos cantons confédérés, les états étrangers inquiets, quelques-uns désemparés, s'ingénient à trouver des recettes nouvelles et à pratiquer un régime d'économie, tandis que chez nous, un chef de gouvernement se complaît dans une dangereuse tranquillité d'esprit.

Le chef du parti conservateur n'a-t-il pas, dans un récent discours au Gd Conseil, cherchant à démontrer que notre situation financière était bien meilleure que d'aucuns le prétendent, proclamé que le Valais était l'un des cantonc dont la dette par tête d'habitants était la moins élevée en Suisse, qu'il possédait la contre-partie des dépenses qui ont accru son passif, sous la forme d'œuvres utiles et rentables. Cet argument destiné à calmer l'opinion n'a dupé personne : il n'a rien prouvé car, si l'on veut être sincère, il faut convenir que le chiffre actuel des dettes de notre canton est hors de proportion avec ses ressources et c'est là le seul critère à considérer.

Est-il besoin de rappeler qu'il y a 3 ans, le même orateur s'associait au cri d'alarme poussé par M. Lorétan, alors chef du Dépt des finances, et je souligne que depuis lors, la situation financière et économique générale, et celle de notre canton en particulier, se sont aggravées.

Il est puéril, il est coupable même, de vouloir cacher notre situation véritable au peuple valaisan. Il ne faut pas négliger les leçons des événements et croire à un retour possible d'une ère de prospérité qui est définitivement exclue.

Les ressources de notre canton ne sont pas susceptibles d'augmentation ; elles ne peuvent que diminuer. L'Etat doit faire face à des intérêts et des amortissements dépassant 2 millions de francs ; les recettes provenant de l'impôt sont arrivées à un point de saturation.

La répercussion de la crise sur notre canton devient intolérable. L'agriculture se débat dans des difficultés telles qu'elle ne peut se relever sans l'aide des pouvoirs publics.

Le commerce se paralyse. L'industrie qui rapportait à l'Etat 900.000 fr. par année travaille au ralenti ; une partie de notre industrie hôtelière se meurt.

MM. les députés, les dirigeants de votre parti, le comité central, le groupe du Gd Conseil, conscients de leur devoir, ont compris tout le sérieux d'une telle situation qui s'est aggravée depuis quelques années de par l'incurie du Conseil d'Etat. En repoussant le budget, le groupe radical a pris ses responsabilités ; cette attitude, il la renouvellera aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas témoigné une volonté sincère d'introduire des principes de stricte économie dans l'administration des affaires publiques, de restaurer nos finances et d'assainir notre régime fiscal.

Notre parti se doit de chercher à enrayer les effets d'une politique financière imprudente, imprévoyante, dangereuse qui, si elle se poursuivait, paralyserait le développement de notre canton, et rendrait irréalisables, pour longtemps encore, toutes les œuvres, toutes les réformes inscrites au programme d'action de notre parti.

Il luttera de toutes ses forces comme il a eu l'occasion de le faire durant ces dernières périodes, contre les abus, le favoritisme, les compromissions dont la caisse de l'Etat, en définitive le contribuable valaisan, fait les frais. Il continuera à réclamer une législation fiscale saine, rationnelle et juste et surtout une application de la loi honnête et respectueuse de la volonté du peuple qui l'a votée.

Je me suis volontairement attardé à l'examen de notre situation financière, parce que ce problème domine tous les autres et a fait l'objet de l'étude la plus attentive et la plus approfondie de vos dirigeants, parce qu'aussi l'avenir de notre pays dépend de la solution qui lui sera donnée.

Le groupe radical a adopté une ligne de conduite qu'il a jugée fière et digne ; il la continuera sans défaillance. Il se gardera, comme il l'a fait jusqu'à maintenant, d'interventions bruyantes, mais vaines, de critiquer à tort et à travers, sans discernement, de frapper en aveugle. Il restera dans les limites d'une opposition ferme, vigoureuse, violente s'il le faut, mais toujours réfléchie.

Il s'inspirera du désir profond, sincère, ardent, de collaborer à l'action de notre parti, d'augmenter son autorité, son prestige aux yeux du corps électoral ;

De sauvegarder, de protéger les intérêts matériels, moraux, intellectuels du pays, chaque fois qu'ils seront menacés ou compromis, et de faire du Valais un canton où l'on respirera une atmosphère de propreté, d'honnêteté et de dignité.

Valais

La votation sur l'ordre public dans les communes valaisannes.

District de Sierre : Ayer 65 oui, 22 non. Chalais 74—248. Chandolin 8—32. Chermignon 93—76. Chippis 66—77. Granges 63—69. Grimentz 41—6. Grône 40—124. Icogne 41—5. Lens 99—138. Miège 98—31. Mollens 32—21. Montana 110—38. Randogne 85—71. St-Jean 60—12. St-Léonard 75. 84. St-Luc 61—15. Sierre 419—394. Venthône 56, 39. Veyras 11—35. Vissoie 35—15.

District d'Hérens : Agettes 20—28. Ayent 163, 175. Evolène 92—127. Hérémence 184—49. Mase 50—48. Nax 8—53. St-Martin 146—42. Vernamiège 41—14. Vex 57—138.

District de Sion : Arbaz 26—73. Bramois 61—73 Grimisuat 35—87. Salins 15—95. Savièse 212—289. Sion 805—519. Veysonnaz 57—3.

District de Conthey : Ardon 193—51. Chamoson 294—53. Conthey 214—438. Nendaz 200—305. Vétroz 139—56.

District de Martigny : Bovernier 51—74 ; Charrat 113—17 ; Fully 271—135. Isérables 110—63. La Bâtiaz 44—74. Leytron 118—97. Martigny-Bourg 104—198. Martigny-Combe 152—82. Martigny-Ville 287—170. Riddes 120—106. Saillon 70—55. Saxon 196—179. Trient 39—9.

District d'Entremont : Bagnes 476—286. Brg-St-Pierre 76—4. Liddes 154—10. Orsières 301—58. Vollèges 119—43. Sembrancher 86—47.

District de St-Maurice : Collonges40—36. Dorénaz 39—54. Evionnaz 81—58. Finhaut 72—27. Massongex 49—87. Mex 28—4. St-Maurice 264—167. Salvan 227—123. Vernayaz 123—123. Vérossaz 67—42.

District de Monthey : Champéry 127—38. Collombey-Muraz 97—108. Monthey 376—438. Port-Valais 80—120. St-Gingolph 42—53. Troistorrents 250—116. Val d'Illiez 137—98. Vionnaz 108—47. Vouvry 158—108.

Distinction. — La Faculté de médecine de Paris vient de décerner au Dr Camille Gross, de St-Maurice, le titre honorifique d'assistant étranger des hôpitaux. Un travail très remarqué sur l'examen de l'estomac par les rayons X a mérité cette distinction à notre compatriote auquel nous adressons toutes nos félicitations.

Fully. — *Nos écoles.* — (Corr.) Notre commune est dotée de beaux collèges, surtout dans les villages du centre. C'est dire qu'elle s'est imposée des sacrifices bien lourds dans le but, pensons-nous, de mieux instruire nos enfants ; mais ce but n'est pas atteint seulement en logeant nos écoliers dans des locaux luxueux ; il faut aussi que ceux qui ont charge de l'enseignement se soucient quelque peu de leur devoir. Cela ne paraît pas être bien compris actuellement, car une véritable comédie se joue chez nous où certains régents enseignent simultanément dans deux classes ; donc, forcément, la moitié du temps les élèves d'une classe sont seuls. Et tout cela provient du fait qu'un instituteurs est tombé malade depuis quelques semaines déjà et qu'on n'a pas songé à le remplacer au moins provisoirement. Nous avons pourtant, dans notre commune, des instituteurs sans poste et non des moindres. Que se passe-t-il ? Avons-nous encore une commission scolaire ? Un inspecteur ? Ou bien ces Messieurs sont-ils tous en vacances ? Nous avons pourtant un fier député-président pour défendre au Grand Conseil les traitements du personnel enseignant !

En attendant, nos enfants ne reçoivent pas un enseigement suffisant. Est-ce la pédagogie ou la démagogie ?

Un papa.

Saillon. — *Découverte archéologique.* — Lundi, les ouvriers occupés à un défoncement de vignes pour M. le préfet Thomas, au lieu dit «Condémines », à quelques minutes au-dessus de Saillon, découvrirent au fond d'une tranchée profonde de 1 m. 30 divers objets remontant à l'époque romaine.

Il y avait là dans une sorte de foyer familial, comme l'attestent quelques dalles noircies, des ustensiles de cuisine, de la vaisselle, des pièces de monnaie, des agrafes ou des boucles pour habits. Voici la liste des objets mis au jour par la pioche des ouvriers : Dix pièces de monnaie en bronze de l'époque romaine, dont une d'assez grande dimension ; il sera facile de les identifier avec précision dès qu'elles seront débarrassées de leur couche de rouille, ou vert-de-gris. Un assez grand vase en terre cuite, à une anse, genre amphore, à col étroit, en parfait état. Deux autres récipients en terre cuite également, de la grosseur et de la forme d'un petit vase à fleurs, mais à ventre bombé. Une sorte de soucoupe en terre cuite revêtue d'un vernis ou couleur rouge et une tasse en terre cuite mince et fine. Ces deux objets furent malheureusement réduit en pièces par un coup de pioche. En outre plusieurs menus objets en bronze plus ou moins en bon état, tels que boucles de ceinturon, agrafes pour habits, fibules, épingles.

A premier examen et sans préjudice d'une étude de plus approfondie, tous les objets exhumés seraient de l'époque romaine. Pour les monnaies, c'est une certitude. L'endroit où ils furent découverts, à « Condémines », est un joli site, en plein coteau, dans un repli de terrain invisible de la plaine. Les travaux de défoncement ont amené la découverte, à environ un mètre sous terre, de vestiges de mur, soit des pierres ayant été fendues ou apprêtées par la main de l'homme. On a trouvé également les débris d'une arme, mais à peu près complètement mangés par la rouille.

Saxon. — *Soirée de la « Concordia ».* — Cette société de musique donnera samedi, à 20 h. 45. au Casino de Saxon, et sous la direction de M. O. Rappaz, son concert annuel offert à ses membres passifs et honoraires. Un bal suivra.

Match de reines à cornes. — (Comm.) Un match est prévu pour dimanche après-midi, au Parc des Sports, à Sion : les meilleures lutteuses seront là.

Terrible accident de moto. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un jeune homme de St-Maurice, Albert Rappaz, 23 ans, employé CFF, circulait en moto dans la direction de Monthey en ayant avec lui un ami, Barman, de St-Maurice également. Arrivé au passage sous voie à quelque distance de Massongex, Rappaz manqua sa direction et la moto s'en vint buter contre un piquet de démarcation.

Barman se releva sans aucun mal. Il n'en était pas de même de Rappaz qui resta sans connaissance sur le terrain. On craint une fracture de crâne. Il a été transporté à l'infirmerie de St-Maurice.

Finhaut. — *Pour attirer la clientèle.* — Depuis la guerre, la coquette station de Finhaut a perdu son ancienne clientèle anglaise et hollandaise et a beaucoup de peine à en attirer une nouvelle. Il faut cependant féliciter les hôteliers de cette station qui ne se laissent point décourager.

C'est ainsi que le Grand Hôtel de M. Lonfat est en train de se moderniser par l'installation de l'eau courante chaude et froide et du chauffage central : 58 radiateurs et 7 salles de bains seront installés et prêts à fonctionner dès le 1er mai 1934.

Cette installation est faite par la maison Charles Duc de St-Maurice, cette maison valaisanne qui s'est signalée à l'attention du public par l'installation du chauffage dans de nombreuses églises.

La circulation rétablie sur le Grand St-Bernard. — La route du Grand St-Bernard qui avait été coupée par une avalanche près du Brocard, est de nouveau ouverte à tous les véhicules.

Banque Populaire de Martigny

Le *Bulletin financier suisse*, l'intéressante revue économique hebdomadaire, publie, dans sa rubrique « bilans de sociétés », une étude sur l'exercice 1933 de la Banque Populaire de Martigny S. A. Nous en extrayons ce qui suit :

« Dans l'exercice 1933, le mouvement général augmente de nouveau de 86 à 89 millions. Cette augmentation est toutefois moins forte que pour l'exercice 1932, où le mouvement avait progressé de 19 millions. Par contre, l'accroissement du total du bilan ne s'est pas ralenti, au contraire. Celui-ci passe de 5.320.000 à 6.570.000 fr. Il s'élevait, il y a deux ans, à 4.900.000 fr. Les dépôts du public sont montés de 4.110.000 à 5 millions 200.000 fr. Ce sont avant tout les dépôts en compte-courants qui ont augmenté. Ils atteignent 3 mill. 350.000 fr. contre 2.570.000. Parmi ceux-ci, il y a 1,270.000 de dépôts à vue. Les dépôts en obligations accusent également une forte augmentation de 1 mill. à 1.300.000. La progression de ces deux chapitres, alors que dans maintes autres banques on constate, pour les chapitres correspondants ou de faibles augmentations ou des reculs plus ou moins sensibles, s'explique par le fait que la banque n'existe que depuis cinq ans, et que sa clientèle est encore en train de se constituer.

Les dépôts en caisse d'épargne ont passé de 465.000 fr. à 554.000. Tous ces nouveaux fonds ont pu être placés. Le portefeuille d'escompte s'élève à 1.610.000 contre 1.430.000 et les débiteurs en comptes-courants à 4.240.000 contre 3.740.000. Parmi ces débiteurs 2 mill. 380.000 sont garantis par des hypothèques. La banque effectue donc, dans une large mesure, des opérations de crédit foncier. A côté des débiteurs en comptes-courants garantis par hypothèques, apparaît pour la première fois, un portefeuille de créances hypothécaires de 538.000 fr.

La liquidité peut être considérée comme très abondante pour un établissement mixte de crédit commercial et de crédit immobilier. L'accroissement du bénéfice permet de porter le dividende du capital-actions de 900.000 fr. de 5 à 5,5 pour cent. »

Sion

Concert de violon André Lœw

M. André Lœw donnera un concert de violon vendredi prochain, à 20 h. 45, dans la grande salle de l'Hôtel de la Poste à Sion. Valaisan d'origine et de cœur, André Lœw n'est pas un inconnu parmi nous. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de l'entendre et de l'applaudir dans des récitals et dans le Quatuor de Ribaupierre. Son talent se perfectionne d'année en année et a acquis une maturité technique et expressive qui s'impose de plus en plus. Depuis plusieurs années André Lœw se produit en soliste dans nos principales villes romandes, en Angleterre, Hollande, France et Allemagne. C'est le résultat de dons naturels heureusement développés et le fruit d'études patientes et méthodiques auprès des meilleurs maîtres, Capet, Hewitt ainsi qui Sevcik, le grand violoniste tchèque, qui vient de mourir à une âge fort avancé. Ajoutons que depuis 1932, M. Lœw est professeur supérieur à l'Institut de Ribaupierre à Lausanne pour les classes de violon et d'accompagnement.

Tous ces titres nous assurent une très belle soirée musicale pour vendredi prochain. Mlle Ellen Tanner accompagnera ua piano le jeune artiste que nous nous réjouissons d'entendre de nouveau.

Programme et places : voir aux annonces.

Sierre

Société d'agriculture de Sierre

La Société d'agriculture de Sierre fera donner les cours suivants : le *mardi 20 mars, cours de taille pour arboriculture* ; réunion à 8 h. devant la Halle de gymnastique. *Vendredi et samedi 16 et 17 mars, cours de taille de la vigne ;* réunion à 8 h., halle gymnastique.

Il est rappelé aux agriculteurs que ces cours sont publics et absolument gratuits. En ce qui concerne le cours de taille de la vigne il est vivement recommandé aux participants de se procurer la brochure sur la « Taille du chasselas » par M. G. Lavanchy, chef de culture de la station fédérale de Pully qui est en vente au prix de 0 fr. 25 dans les librairies : Walther-Amacker et Tabin à Sierre.

Le Comité.

Martigny

Pâques à Martigny

Nous aurons, à Pâques, si le temps le permet, le plaisir d'entendre le premier et traditionnel concert de notre Harmonie municipale. Ce concert-apéritif sera donné sur le kiosque de la Place Centrale. Si nous sommes bien informé, nous aurons à apprécier un programme entièrement nouveau dans lequel une large place a été laissée à la musique populaire.

L'après-midi, à Martigny-Bourg, la Fanfare municipale égayera elle aussi la population par son traditionnel concert de 15 heures.

Souhaitons donc ardemment une température douce et un beau soleil de printemps.

Le soir, Martigny aura probablement le plaisir d'entendre, au Casino, la troupe du Théâtre de Lausanne dans une pièce de circonstance.

Exposition de tapis d'Orient

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la grande exposition de tapis d'Orient qui s'ouvrira dès jeudi 15 crt. dans la salle du Café du Lion d'Or, à Martigny. Cette exposition ne durera que quelques jours. La Maison Mori de Genève, spécialiste en matière de tapis d'Orient, est suffisamment connue pour que nous n'insistions pas sur l'opportunité d'une visite. *(Comm.)*

Nos sociétés

Harmonie municipale : Ce soir mercredi, à 20 h. 30, REPETITION GENERALE.

Gym d'Hommes. — Ce soir, mercredi, à 20 h. 30, exercices de gymnastique à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville.

Chœur d'hommes : Répétition jeudi 15 mars, à 20 h. 30, au local. Présence indispensable.

C. A. S., organisation de jeunesse (O. J.). — Course en ski à la Rosa-Blanche du 18-19 mars. Les membres qui désirent participer à cette belle randonnée sont priés de se trouver à la réunion qui aura lieu ce soir mercredi 14 mars chez Kluser.

Martigny-Bourg. — *Vélo-club Excelsior.*

Cette société a tenu son assemblée le 12 mars aux fins d'établir les comptes de la soirée familière qu'elle a offerte à ses membres passifs et invités, ainsi que ceux de la tombola. Cette dernière a tout particulièrement réussi grâce à la générosité des charmantes dames et demoiselles qui, de leurs doigts agiles, ont si largement contribué à doter richement le pavillon des prix. Aussi tout le club est-il unanime pour les en remercier chaleureusement.

La soirée a été un succès pour la société. Le concours sur hom-trainer eut le don d'intéresser le public qui ne ménagea pas ses applaudissements aux vainqueurs. Le bal qui suivit fut très animé et la plus franche gaîté règna d'un bout à l'autre de cette charmante soirée.

Un bon point pour l'orchestre de l'ami Turci qui se dépensa sans compter.

Le Vélo-club organise sa première course de club de l'année dimanche 18 mars, sur le parcours Martigny-Bourg-Evionnaz et retour, soit 20 km.

Départ à 9 h. précises ; que tous les coureurs soient présents à l'appel.

Affiches de la fête cantonale de chant

Les affiches présentées au comité sont exposées à la Brasserie Kluser, jusqu'à dimanche 18 mars au soir.

Le nouveau bâtiment scolaire

Aucune décision *officielle* n'est encore intervenue au sujet de la construction du nouveau bâtiment d'école de Martigny-Ville. Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal a tout simplement décidé de reprendre l'étude de la construction de ce bâtiment sur le terrain de l'ancien cimetière acquis l'an dernier.

Pour aller à Genève

(Communiqués n'engageant pas la rédaction)

(Comm.) La gare de Martigny organise un voyage à prix réduit (minimum 8 personnes (Martigny-Genève, aller et retour au prix de 10 fr. 30, surtaxes trains directs comprises, au lieu de 16 fr. 25, à l'occasion du match international Autriche-Suisse à Genève, dimanche 25 mars.

Martigny, dép. 8 h. 05 ; Genève arr. 11 h. 38 ; Genève départ 18 h. 02 ; Martigny arr. 21 h. 16.

Pour retour isolé 11 fr. 75 soit dans les 10 jours ou évent. arrêt du train de minuit 45. Départ de Genève à 22 h. 15 (minimum 4 personnes).

S'inscrire pour le 23 crt à 18 h., à la gare de Martigny CFF.

Les capucins suisses en Afrique

(Comm.) Exposition missionnaire à Martigny du 17 au 20 mars 1934. — Les pères capucins suisses ont deux missions en Afrique : l'une dans le Tanganika avec pour capitale Dar-es-Salaam, et l'autre dans les Iles Seychelles dont Port-Victoria est la capitale. Pour faire mieux connaître ces missions à nos populations, comme aussi pour rendre compte de leur activité et témoigner leur reconnaissance aux bienfaiteurs qui contribuent déjà à leur œuvre, les pères capucins organisent, du 17 au 20 mars, une exposition missionnaire. Elle a lieu à la salle de gymnastique. Mais la conférence du samedi soir et le film, tous les jours, ont lieu à l'Hôtel de Ville, sauf le samedi à 9 et 19 h., au Royal pour les écoles de la paroisse. L'exposition est ouverte tous les jours ; le film se donne dimanche à 14 h. et 20 h., le lundi à 15 h. et le mardi à 14 h.

Pour plus de détails, voir les affiches.

Pour cette circonstance, les chemins de fer Martigny-Orsières et Martigny-Châtelard accordent aux enfants, le 19 et le 20 mars, le prix unique de 50 centimes par élève, à la base d'un billet collectif par école. Pour les grandes personnes, sur ces mêmes lignes, du 17 au 20, le billet de simple course vaut pour le retour, à condition, pour le M.-O., de le faire timbrer à l'exposition.

Prière de prévenir à temps la gare du départ, si l'on est nombreux.

Chambres fédérales

Conseil national

Séance du lundi 12 mars 1934

Le président Huber fait l'éloge funèbre de M. von Arx, juge fédéral, et de M. Muhlebach, décédés. Il donne connaissance de la démission de MM. Kaeslin, chancelier de la Confédération, Merz, juge fédéral, et Haeberlin, conseiller fédéral. Ce dernier demande à quitter son poste le 1er mai et remercie le parlement de la confiance qu'il lui a témoignée pendant 14 ans.

M. Schmid (Argovie, soc.) proteste contre le renvoi en juin de la loi sur les banques et du rapport sur la S. d. N. Il propose que ces objets soient renvoyés à une session extraordinaire.

Le président déclare que cette question sera reprise à la fin de la session.

Séance de mardi 13 mars

Au début de la séance le Conseil national a validé l'élection de quatre députés, MM. Billieux, radical bernois, Schmiedheiny, radical st-gallois, Bodenmann, communiste bâlois, et Fischer, catholique-conservateur argovien, qui prennent la place de M. Muhlebach, décédé, ainsi que des trois démissionnaires MM. Sandoz, Maechler et Arnold.

Pour remplacer M. Ehrler, élu conseiller d'Etat, le gouvernement genevois, qui se soucie peu de se conformer aux habitudes de l'Etat, a envoyé M. Rossiaud à Berne en négligeant de le munir de documents qui certifient sa nomination. Aussi M. Germanier, cons. valaisan, propose-t-il de ne pas valider l'élection du nouveau député genevois, tant que les documents nécessaires ne seront pas parvenus à Berne. Il en est ainsi décidé.

A propos du Code pénal fédéral

Le Conseil national liquide ensuite, sur rapport de M. Huber, socialiste st-gallois et Rais, radical neuchtelois, des divergences au sujet du Code fédéral de procédure pénale. Une discussions s'engage sur la question de savoir si le sursis ne doit être applicable qu'aux peines privatives de liberté ou s'il en faut aussi pouvoir faire bénéficier les condamnés à l'amende. Malgré une intervention de M. Crittin, qui craint que les juges ne soient tentés de prononcer des peines d'emprisonnement quand l'amende prescrite par la loi est trop lourde pour le délinquant, afin de pouvoir le faire bénéficier du sursis, le Conseil se rallie à l'avis du Conseil des Etats et du Conseil fédéral et décide que le sursis ne s'appliquera qu'aux peines de prisons.

L'aide aux agriculteurs dans la gêne

Un premier crédit de 12 millions avait été voté en 1932 pour être réparti sur 4 années. Malheureusement les agriculteurs dignes des secours se sont révélés si nombreux que cette somme est actuellement dépensée. L'endettement de certains paysans est si grave qu'il est indispensable de voter de nouveaux crédits. La commission a admis un crédit de 22 millions pour 1934 et 1935. Elle a en outre ajouté un crédit de 1 million en faveur des petits artisans.

M. Schulthess, conseiller fédéral, s'élève contre les critiques dont on abreuve le gouvernement qui a cependant montré une grande bienveillance à l'égard des agriculteurs et qui fait tout son possible pour leur venir en aide. Le Conseil fédéral est décidé à poursuivre cette politique. Mais il est non moins décidé à maintenir l'équilibre des finances de la Confédération et du franc suisse, conditions de toute réorganisation économique durable.

Conseil des Etats

La Chambre vote un crédit de 647.000 fr. pour un nouveau bâtiment postal à Langenthal et un autre crédit de 667.000 fr. pour un hôtel des postes à Chiasso.

Il a approuvé le rapport du Conseil fédéral sur la 14e assemblée de la S. d. N. A ce propos, M. Motta s'est félicité que la politique du gouvernement en ce domaine n'ait soulevé aucune critique A son sens, si la S. d. N. passe par une crise de confiance, ce n'est pas cet organisme international lui-même qui doit être mis en cause, mais plutôt le peu de bonne volonté que les grandes puissances mettent à résoudre les problèmes les plus urgents.

Il a été adopté une convention sur la circulation internationale des films ayant un caractère éducatif, ainsi qu'un crédit extraordinaire aux caisses-maladie reconnues qui sera prélevé sur les fonds des assurances sociales.

AU GROUPE RADICAL

Le groupe radical-démocratique de l'Assemblée fédérale s'est réuni hier soir, sous la présidence de M. Schœpfer, son président, qui a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres et a exprimé les regrets que cause la démission du conseiller fédéral Haeberlin.

M. Vallotton, conseiller national (Vaud) a été élu vice-président.

Le groupe a décidé d'appuyer le projet de continuation de l'aide de la Confédération aux producteurs de lait.

Le départ de M. Hæberlin

M. le conseiller fédéral Haeberlin a donné, lundi, sa démission ; il est né à Weinfelden, en Thurgovie, en 1868. Après des études de droit en Allemagne, il pratiqua le barreau dans sa ville natale, puis à Frauenfeld dès 1898, il fit partie du Grand Conseil de Thurgovie à partir de 1905, puis devint conseiller d'Etat de ce canton. Au Conseil national, où il siégea de 1904 à 1920, il joua un grand rôle et présida cette assemblée en 1919.

Le 12 février 1920, il fut nommé conseiller fédéral et chef du Dépt de justice et police. Il fut président de la Confédération en 1926 et 1931.

En sa qualité de chef du Dépt de justice et police, M. Haeberlin présida à un travail législatif important. Le projet de Code pénal fédéral, compromis laborieux entre des tendances divergentes et qui réussira peut-être un jour à trouver une majorité dans le peuple ; la réorganisation de la police des étrangers, les deux projets de loi sur la circulation, dont le second est devenu la loi actuellement en vigueur, furent élaborés sous sa haute direction. Il faut ajouter enfin les deux projets de lois sur l'ordre public, dont le second a échoué dimanche devant le peuple.

M. le conseiller fédéral Haeberlin s'en va donc au lendemain d'un échec douloureux. Mais si les électeurs n'ont pas cru pouvoir ratifier la loi à laquelle son nom restera attaché, le peuple suisse ne doit pas oublier pour autant que le chef du Dépt de justice et police fut le défenseur de nos institutions.

M. le conseiller fédéral Haeberlin avait antérieurement annoncé sa démission pour juin ou décembre 1934. Le vote de dimanche n'est donc pas la cause de sa retraite ; il n'a fait que l'avancer.

Le peuple suisse et les radicaux en particulier sauront conserver de ce magistrat intègre et travailleur, loyal, dont on a dit qu'il était la conscience du Conseil fédéral, un souvenir reconnaissant. Ils souhaitent à ce grand démocrate qui s'est signalé par son indépendance, son courage et sa simplicité, une heureuse retraite ; et sans nul doute, tout comme le fait dans le canton de Vaud M. Chuard, M. Haeberlin restera le conseiller sûr du parti radical.

On a articulé différents noms pour sa succession ; il est trop tôt pour affirmer quoi que ce soit. Mais il est plus que probable que les membres radicaux du Conseil fédéral, qui assument la responsabilité du pouvoir, voudront conserver la majorité absolue et que le nouveau magistrat sera choisi dans les rangs radicaux. *Mr.*

A propos du drap militaire

M. Foppa, conseiller national des Grisons, a posé la petite question suivante :

Le bruit court que le drap militaire est confectionné en grande partie par des fabriques qui emploient exclusivement de la laine étrangère, tandis que, depuis quelques années, la laine du pays ne trouve preneur qu'à des prix bas et, d'ordinaire, seulement en échange de drap.

Grâce à l'amélioration de l'élevage des moutons la laine indigène extra I et II présente des qualités de finesse et de durabilité qui la rendent parfaitement apte à la fabrication de drap militaire. Le Conseil fédéral est-il disposé à donner de plus grandes commandes de drap militaire aux fabricants de la Suisse orientale et autres qui seuls achètent la laine indigène ?

Réponse du Conseil fédéral du 12 mars 1934 :

D'après les prescriptions en vigueur, l'équipement personnel des militaires et notamment l'habillement sont achetés par les cantons. Ce sont donc eux qui commandent les draps militaires, qui ne sont façonnés qu'après avoir été contrôlés par le service technique militaire. Le règlement que ce service a édicté sur la qualité exigée des draps n'exclut nulle part expressément l'emploi de la laine indigène, mais il pose naturellement de sévères exigences en matière de qualité. La laine indigène ne se prête que dans une très faible mesure à la fabrication des draps militaires. On ne peut l'employer aujourd'hui que pour les capotes, et seulement dans la proportion de 15 % de laine suisse et le reste de laine étrangère. Les diverses qualités de laine suisse ne peuvent pas servir à la confection des draps pantalon et de tunique. Les éleveurs de moutons s'efforcent d'améliorer la qualité de la laine, aussi sera-t-il possible de faire entrer ultérieurement une plus grande quantité de laine indigène dans la fabrication des draps de capote. La situation est plus favorable pour les couvertures militaires qui comprennent jusqu'à 50 % de laine indigène. Nous sommes prêts à prescrire à l'avenir cette proportion pour les achats annuels de couvertures. On se propose de prescrire la même quantité de laine indigène pour les couvertures qui seront achetées sur les crédits de chômage ouvers par l'arrêté fédéral du 14 octobre 1933, bien que cela aura peut-être pour conséquence de renchérir quelque peu les prix.

M. Musy s'en irait-il ?

Divers journaux ont rapporté le bruit selon lequel la démission de M. le conseiller fédéral Haeberlin serait suivie de celle d'un de ses collègues. Ce bruit prend quelque consistance et l'on parlait hier matin, dans les couloirs du parlement, de la retraite possible de M. le conseiller fédéral Musy.

Le groupe catholique des Chambres se réunira aujourd'hui. La question du départ de M. Musy y fera très probablement l'objet d'un échange de vues.

Ce matin on déclare que M. Musy restera à son poste.

Décorations étrangères

Se basant sur l'art. 12 de la Constitution fédérale, le Conseil fédéral a pris lundi un arrêté concernant l'interdiction des décorations dans l'armée. L'arrêté entrera en vigueur jeudi 15 mars.

L'arrêté stipule qu'il est interdit aux officiers et soldats de toutes les classes de l'armée qu'ils soient incorporés dans des états-majors ou unités ou qu'ils soient à disposition, d'accepter, de porter les décorations étrangères et de faire usage de titres conférés par des gouvernements étrangers.

Le militaire, quel que soit son grade, ne peut donc accepter ni conserver aucune distinction de ce genre, même si elle lui a été accordée dans la vie civile pour des services rendus à la science ou à d'autres causes. Les militaires de tous grades auxquels des décorations ou des titres ont été accordés doivent les refuser. Ils renverront à l'autorité qui les a accordés les décorations et documents y relatifs. Celui qui accepte ou garde une décoration ou un titre étranger, quelle que soit l'époque à laquelle ils lui ont été accordés, commet une contravention contre l'ordre et la discipline militaires conformément à l'art. 180 du code pénal militaire et sera puni disciplinairement par le Dépt militaire fédéral. Les officiers, sous-officers et appontés seront, en règle générale, dégradés suivant l'art. 190 du code pénal militaire. L'obligation de rendre les décorations ne s'éteint pas.

Billets de sports d'hiver

Pour remplacer les billets de fin de semaine d'hiver supprimés à partir du 18 mars, les entreprises suisses de transport émettront du 24 mars au 29 avril 1934 des billets dits de sport de fin d'hiver à destination d'un certain nombre d'endroits qui se prêtent à la pratique du ski durant l'arrière-saison. Outre les samedis et dimanches, il sera émis des billets de sports de fin d'hiver les 29 et 30 mars 1934. Ceux qui auront été délivrés le 29 ou le 30 mars seront valables pour le retour les 30, 31, 1et ou 2 avril ; les billets délivrés le 31 mars ou le 1er avril, donneront droit au retour le 1er ou le 2 avril.

Il n'en sera pas émis le lundi de Pâques.

Ces billets ne seront délivrés qu'à la demande expresse des voyageurs, et seulement pour les voyages que ceux-ci entreprendront vraiment afin de faire du sport d'hiver.

Dans les cantons

Le directeur du « Moment » expulsé. — Le Conseil fédéral, à teneur de l'art. 70 de la Constitution fédérale, vient d'expulser du territoire de la Confédération le journaliste roumain Hefter, rédacteur et propriétaire du journal genevois de tendance socialiste *Le Moment*. Hefter, dans son journal, a mené une propagande qui correspondant fort bien aux visées des amis de Nicole, mais non pas aux intérêts du pays tout entier qui n'est nullement enclin à offrir l'hospitalité à des éléments louches de l'espèce du sieur Hefter. Le délai accordé à ce dernier pour quitter notre territoire est encore à fixer. On sait, d'autre part, que Hefter a depuis longtemps retenu l'attention de la presse suisse par la manière dont il traitait ses employés et collaborateurs.

Condamnation d'un ancien magistrat. — Le Tribunal criminel du district de la Broye, siégeant à Estavayer, a reconnu M. Fernand Torche, ancien conseiller national et conseiller d'Etat, coupable des délits de faux, usage de faux et fraude, et l'a condamné à 2 mois de prison avec sursis, pour avoir, en sa qualité de directeurs du Crédit agricole de la Broye, à Estavayer, effacé une réserve de durée mise à une caution et essayé de profiter de ce faux, après la mort de la signataire, pour faire payer les héritiers de celle-ci.

Un éboulement à Campione. — Un éboulement s'est produit mardi sur le quai au centre du village italien de Campione. L'embarcadère s'est effondré dans le lac. Le monument aux morts de la grande guerre a subi le même sort. Il repose environ six mètres sous l'eau. On croit qu'il sera possible de le retirer. La navigation des bateaux à vapeur a été interrompue entre Lugano et Campione.

L'inauguration du Salon. — L'inauguration officielle du Salon de Genève aura lieu le vendredi 16 mars à 15 h. 30. Toutefois, le public ne sera admis qu'à partir de 16 heures. Le cortège officiel comprendra plus de 200 personnes dont les représentants du Conseil fédéral, des Chambres fédérales, des cantons suisses, du corps consulaire, du canton, de la ville et des communes de Genève, des autorités judiciaires, des groupements automobiles et motocyclistes et de la presse.

N. B. — Les billets de simple course sont valables pour le retour à condition d'avoir été timbrés au Salon.

Condamné pour tentative d'assassinat. — Mardi a comparu devant la Cour d'assises de Genève, pour tentative d'assassinat, Werner Kohler, né en 1906, qui, le 5 août dernier, précipita son amie, Mlle Joséphine Petretti, dans le Rhône, puis, comme elle réussit à sortir de l'eau, lui taillada le cou avec une lame de rasoir. Les blessures reçues par la victime ne mirent pas sa vie en danger.

Kohler a bénéficié des circonstances atténuantes et la cour et le jury l'ont condamné à sept ans de réclusion.

Dernières nouvelles

La grève de Barcelone échoue

La tentative de grève générale a complètement échoué à Barcelone. Les transports publics fonctionnent normalement et aucune perturbation ne s'est produite dans les services publics. On note cependant la cessation du travail dans quelques usines de tissus. Par mesure de précaution, les autorités à Barcelone ont suspendu la publication de trois quotidiens. D'autre part, on a procédé à l'arrestation de quatre individus qui militaient en faveur de la grève. Dans quelques grandes usines de la Catalogne, la grève a été effective, mais elle présente un caractère tout à fait pacifique.

* * *

Le conseiller Prince a été attaché vivant au rail

Après l'examen des restes du corps du conseiller Prince, le Dr Paul, à l'issue de cette autopsie, a déclaré que les conclusions des médecins légistes étaient formelles et que le conseiller Prince a été écrasé vivant sur la voie. La nouvelle autopsie permet aux experts de déclarer que la mort du conseiller Prince est le résultat d'un écrasement par train et que le conseiller a été soumis auparavant à une inhalation d'une substance volatile qui dut provoquer une anesthésie profonde.

* * *

La Belgique aura aussi sa loterie

Les membres du gouvernement belge se sont réunis sous la présidence de M. de Brocqueville. Le Conseil a approuvé le projet d'une loterie qui donnera aux colonies belges les ressources nécessaires pour poursuivre leur effort civilisateur.

* * *

Le conflit du Chaco

La commission de la S. d. N. qui s'occupe du conflit du Chaco communique aux journaux qu'à la suite de l'échange de vues institué, la commission a convoqué les plénipotentiaires des pays belligérants et a constaté qu'il existe les mêmes divergences initiales et que n'apparaît aucune probabilité de règlement. La commission a donc décidé d'embarquer cette semaine.

* * *

Les enquêtes françaises

La commission d'enquête a entendu toute une série de personnes à propos des incidents du 6-7 février. Il s'avère que M. Patenôtre savait qu'il y aurait des manifestations et que sa femme a conseillé à de nombreux amis de s'éloigner de Paris ce jour-là. Le secrétaire général du personnel de la préfecture de police, M. Rigail, a affirmé que la police n'avait fait que se défendre et que si M. Chiappe était resté à son poste, il n'y eut probablement pas de sang versé.

* * *

L'affaire Stavisky

On publie peu à peu les noms figurant sur les talons de chèques. M. Xavier Guichard, directeur de la police judiciaire, a été mis à la retraite ; son successeur est M. Ch. Meyer.

La Cour de cassation a dessaisi le juge de Bayonne de l'instruction de cette affaire qui sera du ressort des juges du Dépt de la Seine.

Spectacles et concerts

Royal, *cinéma sonore, av. du Bourg, Martigny*

Une nouvelle aventure de *Sherlock Holmes*, d'après Conan Doyle. Un film policier d'une vigueur extraordinaire. Au milieu du plus grand désordre, de l'affolement général, de la pire agitation, l'as des détectives, Sherlock Holmes se meut avec un calme désarment, et, tandis que les policiers de scotland Yard se perdent en conjectures, il parvient à déjouer les ruses du criminel Moriarty.

Sherlock Holmes est un film entraînant, d'une atmosphère étonnante, interprété avec maîtrise par Clive Brook dans le rôle écrasant du policier. Ernest Torrence est un Moriarty d'une cruauté et d'un cynisme inquiétant. Le film tout entier est fort bien fait et nous rappelle la bonne époque du vrai cinéma. En supplément : Georges O'Brien et la ravissante interprète de « Tarzan » Maureen O'Sullivan dans un très bon drame du Far-west *Nid de Voleurs*.

Ameublements Trisconi

complets et partiels au prix de fabrication. A la maison

à Vionnaz
Beau CHOIX

Royal-Sonore Aven. du Bourg

Dès JEUDI 15 mars, à 20 h. 30
Le célèbre artiste CLIVE BROOK dans une nouvelle aventure de

Sherlock Holmes
d'après Conan DOYLE

En supplément : Georges O'Brien et la ravissante interprète de *TARZAN*, Mauren O'Sullivan dans un drame du Far-West : **NID DE VOLEURS**

Les Sports

Ski. — *Le succès des écoles suisses.*

L'Ecole suisse de ski dont l'activité s'est exercée pour la première fois pendant la saison d'hiver qui va prendre fin, a fait brillamment ses preuves. En effet, les résultats préliminaires de la statistique établie pour les mois de décembre, janvier et février sont fort réjouissants. En décembre, 113 maîtres ont instruit dans 38 écoles 12,718 élèves ; en janvier, le nombre des élèves double presque, s'élevant à 23,745 pour 34 écoles et 108 instructeurs. Enfin, en février 75 professeurs ont enseigné leur méthode a 17.124 élèves. Ces derniers résultats ne sont pas encore définitifs.

Les initiateurs de l'Ecole suisse de ski ont droit d'être fiers de leur œuvre qui a contribué au développement du mouvement sportif dans les stations d'hiver. Le nombre total des élèves, communiqué jusqu'ici, se monte à 53,587. Si l'on tient compte du fait qu'un cours dure une semaine, l'on arrive à un nombre de 300.000 « nuitées » pour les seuls disciples de l'école de ski, soit en moyenne, pour chaque station, 10.000 « nuitées ». C'est là un résultat appréciable et qui mérite d'être souligné.

St-Gingolph champion de groupe

St-Gingolph a battu, dimanche à Bex, le club local par 3 buts à 1, et se trouve de ce fait champion de groupe. Nos félicitations.

Monsieur Alphonse PACOLAT, à Dorénaz ;
Madame et Monsieur Alexandre VEUTHEY et leurs enfants, à Dorénaz ;
Monsieur et Madame Joseph JORDAN et leurs enfants, douane, Croix de Rozon ;
Madame et Monsieur Alphonse CLAIVAZ et leurs enfants, à Genève ;
Madame et Monsieur Jonas BUTHEY, à Dorénaz ;
ainsi que les familles parentes et alliées DEVILLAZ, SAILLEN, JORDAN, à Dorénaz ; COQUOZ, MOTTET, VOEFFRAY, à La Balmaz et Evionnaz ; ROUILLER, à Châteauneuf,

ont la douleur de faire part du décès de

Madame Lucienne PACOLAT
née MOTTET

leur chère épouse, mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et cousine, survenu subitement le 14 mars 1934, à l'âge de 72 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Collonges, vendredi le 16 mars 1934, à 10 h. Départ de Dorénaz à 9 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire part.

Madame Albert RODUIT *et ses enfants, à Saillon, les familles parentes et alliées, profondément touchés de la sympathie dont on les a entourés et des témoignages d'estime et d'affection donnés à leur chef disparu, prient toutes les personnes, amis et connaissances qui ont pris part à leur immense chagrin, en particulier les autorités cantonales et communales, le corps professoral de Châteauneuf, les sociétés locales et les diverses délégations, de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue.*

Important !

LA VENTE DE
Légumes, fruits, volailles, poissons, fleurs
se fera samedi
en raison de la fête de lundi. *Les marchands habituels*

Comme **Placement avantageux**
nous recommandons nos
Obligations 4 1/4 %
à 5 ans de terme, nominatives ou au porteur

Banque Populaire de Sierre
Capital et Réserves Fr. 950.000.—
Toute sécurité. Contrôlé par l'Union Suisse des Banques locales

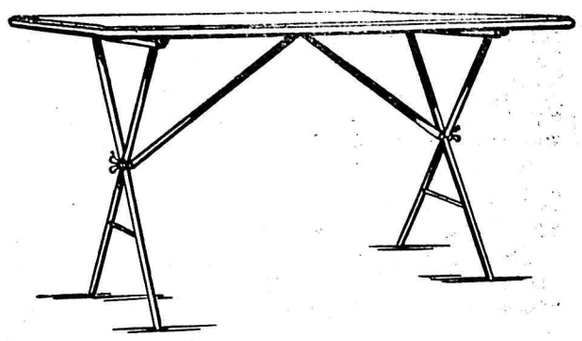

La nouvelle **TABLE VALAISANNE !** Toujours stable, quelque chose de tout nouveau ! Elle se fabrique dans toutes les grandeurs, pliante et démontable, légère et solide, facile à transporter.
Par sa nouvelle construction « Système Blardone » elle adhère au faux niveau ; les tables boiteuses n'existent plus.

BLARDONE constructeur **Sion**

Pour cause de décès, à vendre
Forte Jument
de 8 à 9 ans, ainsi que **harnais, char et accessoires, charrue, faucheuse,** en très bon état. — S'adresser à Mme Vve Hippol. Oreiller, Fully.

A vendre voiture, conduite intérieure
Chevrolet
Modèle 30, en parfait état, bas prix. S'adresser **HENRI REYMOND, Douce Rive, Vevey.**

Underwood-Portable Junior

Fr. 300.--

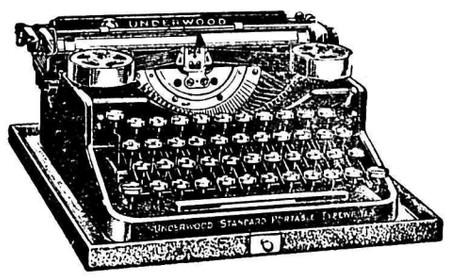

Clavier des machines standard
et touche de retour
Payement en 12 mois
Escompte au comptant

Démonstration sans engagement

Agence Underwood, S. A.

Petit-Chêne 26 **LAUSANNE**

Grande Salle de l'Hôtel de la Paix & Poste, Sion

VENDREDI 16 mars, à 20 h. 45

Sous le patronage de la Société des Amis de l'Art

André Lœw, violoniste

donnera un concert. Au piano : Mlle **Ellen Tanner.** Programme : Händel, Bach, Chausson, Boulanger, Brahms, Nin, etc.

Places : fr. 2.20 ; Etudiants : fr. 1.50. Location : Nestor, Sion

---

10% **RABAIS** **10%**

SPÉCIAL

Les Magasins

Louis PACHE
A BAGNES

Fers — Tissus — Chaussures

accorderont dès ce jour un rabais de **10 %** sur tous les articles en magasin

10% **10%** **10%**

Les Engrais de Martigny

d'**ancienne renommée** sont vendus en Valais par la

Fédération valaisanne des producteurs de lait

à **Sion** et ses agents dans le canton

Ils sont contrôlés par les établissements fédéraux de chimie agricole

---

TOUTES LES NOUVEAUTÉS

AU

Salon
DE
L'Automobile

16-25 MARS **GENÈVE**

GRANDE EXPOSITION DE
TAPIS D'ORIENT

du 15 au 18 mars

Salle du Café Lion d'Or, Martigny

La maison **J. MORI S. A.** de **Genève** vous convie à venir visiter l'Exposition de Tapis d'Orient qu'elle organise dans cette ville

L'éloge du Tapis d'Orient si solide, si meublant, n'est plus à faire. Il remplace avantageusement les Tapis mécaniques, surtout depuis que le prix du Tapis noué à la main a baissé dans des proportions considérables

C'est pour vous faire bénéficier de cette baisse importante que la maison MORI à qui revient le mérite d'avoir vulgarisé l'usage du Tapis d'Orient en Suisse vient vous présenter sur place une partie de ses récents arrivages. Voici un aperçu de nos prix actuels :

Ghiordès	305—200	Fr. 115.-	Heriz	135—090	Fr. 35.-
Mossoul	166—103	Fr. 40.-	Sparta	345—250	Fr. 395.-
Sparta	295—202	Fr. 275.-	Chiraz	120—077	Fr. 28.-
Beloutsch	140—086	Fr. 32.-	Tebriz	350—250	Fr. 325.-
Heriz	285—210	Fr. 285.-	Mossoul ancien	200—128	Fr. 75.-
Karadjé	270—069	Fr. 48.-	Hamedan	125—075	Fr. 38.-
Afghan	290—215	Fr. 265.-	Giordhès	345—248	Fr. 170.-
Ghiordès	130—070	Fr. 18.-	Mossoul	170—105	Fr. 42.-
Heriz	345—250	Fr. 320.-	Ghiordès	251—150	Fr. 80.-
Kilim	255—154	Fr. 46.-	Coussin	050—050	Fr. 14.-
Afchar	180—122	Fr. 65.-	Sivas	342— 251	Fr. 475.-
Chiraz	300—200	Fr. 275.-	Ghoravan	390—290	Fr. 435.-

Venez nous visiter sans engagement, essayez quelques pièces chez vous et vous n'hésiterez pas à nous commander le Tapis d'Orient qui vous fera la joie de votre home, à des prix accessibles aujourd'hui aux bourses les plus modestes

J. MORI S. A. maison spéciale de Tapis d'Orient **GENÈVE**

Vignes

A VENDRE

près du **Pont de Branson**, **vignes** de 1000 m2 environ, entièrement reconstituées.

Demander l'adresse sous 17493 à Orell Fussli-Annonces Martigny.

Qu'avez-vous donc?

Si vous ne vous sentez pas bien, prenez un peu d'

Extrait de Mélisse

(Esprit de Carmes - Marque déposée Rophaien), il vous soulagera. Vous vous sentirez aussitôt mieux. Essayez-le, il se révélera un véritable ami et un excellent préventif et remède de famille. - Flacons à fr. 3.50 et 5.-, en vente dans toutes les pharmacies et droguerles.

Herboristerie

Rophaien, Brunnen

Pommes de terre
de consommation

Variétés excellentes

bien conservées, à livrer à partir de 3000 kg. franco toutes stations.

S'adresser **Association des Producteurs, Corcelles pr. Payerne,** tél. **2.85.**

A VENDRE

UNE MULE

d'un certain âge, à bas prix, éventuellement on échangerait contre une bourrique, ainsi qu'une génisse fraîchement vêlée et un porc de 9 tours.

S'adresser à Marius Bossonet, Bovernier.

A LOUER

Appartement

comprenant magasin, chambre, cuisine et bûcher, jolie situation, centre des affaires.

Même adresse, **on prendrait 1 dame en pension.**

Demander l'adresse sous 17518 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

Bon petit café

dans les abords de ville de **Genève,** av. salle de sociétés à remettre

Fr. 15.000.— loyer avec 3 pièces

Fr. 2000.— (réelle occasion)

S'adr. O. Martigny, Place Synagogue 2, à Genève.

Ecole de Coiffure

Maupas 8 bis LAUSANNE

Coiffeurs Coiffeuses

qui voulez vous perfectionner ou apprendre une branche du métier rapidement, adressez-vous à **Mr ROBERT,** professeur diplômé.

Abonnez-vous au „Confédéré"

ON DEMANDE

dans petit train de campagne

Jeune Homme

sachant traire et faucher. Vie de famille. — Faire offres avec gage désiré à E. Guex, Fenalet s. Bex (Vaud)

Renseignements

commerciaux et privés sur le monde entier

Bichet & Cie

Fondés en 1895

Bâle, Falknerstrasse, 4
Berne, Bubenbergplatz, 8
Genève, Croix d'Or, 3
Lausanne, Petit-Chêne 32
Zurich, Börsenstrasse, 18

Organisation spéciale pour l'étranger

A VENDRE faute d'emploi **1 MULET** S'adr. à Adrien Sarrasin, Issert, **Orsières.**

R. Nicolas, électricité

SION, Avenue du Midi, tél. 390

MARTIGNY, Place de la Liberté, tél. 61.326

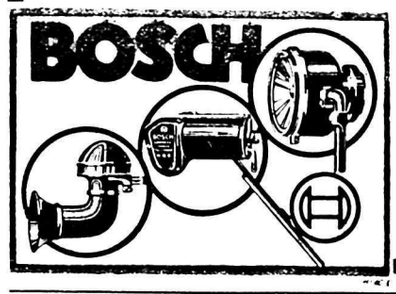

TOUT pour **l'équipement électrique automobile**

OCLAIR

La Fosse septique
„OCLAIR" clarifie toutes les eaux d'égouts

Pas de restrictions. Economie de canalisations. Plus de ruisseaux contaminés. Plus de grèves soulagées. 1000 fosses en service en Suisse. Industries, localités, villas, chalets: Fosses dep. **190** fr.

Autorités, architectes, entrepreneurs, propriétaires

favorisez une industrie **suisse.** Fabrication **vaudoise** GRESA.

Demandez renseignements et offres à : **Fosses septiques Oclair :** Alb. JATON, ing.-géom., **Morges** (Vaud)

Représentant pr le Valais : **G. BRUTTIN, géom. off., SION**

Allo ! Allo !

A LOUER A SAXON

à proximité de la gare, grand

Bâtiment d'habitation

de 2 étages, grange, écurie, avec terrain attenant de 3000 m2, entièrement arborisé et en plein rapport. Situation d'avenir pour preneur sérieux. Conditions avantageuses. — Pour visiter et traiter, s'adresser à

Ch. GENETTI, agent d'affaires, **SAXON**

Collège - Ecole Supérieure
AIGLE

L'année scolaire 1934-1935 commencera le *mardi 17 avril 1934,* à 8 heures.

Age d'inscription pour la VIe classe : 10 ans dans l'année.

Examens d'admission : mercredi 28 mars, à 8 heures.

Les bons élèves des classes primaires sont admis sans examen en VIe classe.

SECTIONS : Classique. Scientifique. Ecole supérieure des jeunes filles.

Etude des langues anciennes (latin, grec), des langues modernes (allemand, anglais). Sections : latin-grec et latin-anglais.

Culture générale : Littérature, mathématiques, sciences physiques et naturelles.

S'inscrire auprès de la Direction du Collège, jusqu'au 28 mars. Direction du Collège.

POLO

l'apéritif

vin, plantes aromatiques et quinquina

Prêts 3 %

Crédits de construction et prêts hypothécaires sans caution sont offerts par Société d'Epargne sur terrains, villas, immeubles locatifs et hôtels. Conditions favorables, amortissement facile.

Ecrire à HYBA ROMAND, case postale, St-François, Lausanne.

TELEFUNKEN *Parsifal*

le superhétérodyne à hexodes et à orthoscope, le joyau de la fabrication suisse de Telefunken

Fr. 570.-

FEUILLETON DU « CONFEDERE »

N° 18

Le Crack

ROMAN POLICIER DE V. MANDELSTAMM

Je passe sur les événements assez monotones d'un demi-jour en claustration, et j'en viens à une scène impayable.

Vers deux heures de l'après-midi. On se trouve en pleine mer. Les côtes s'estompent dans le lointain. Jack vient me querir et m'amène sur la passerelle. Gérard est là, au milieu d'un groupe de gens, le capitaine, le second. A mon apparition tous se figent. La tête que fait Gérard me restera, pour toujours, inoubliable ! Il aurait pu servir de modèle à une effigie de la Surprise, dans un traité de Physiognomonie : la bouche en O, les yeux écarquillés, les bras s'écartant du corps !

— Vous !

— Oui, moi.

— Mais voyons. Comment ? Je ne rêve pas.

Avant tout je tiens à dégager la responsabilité de Jack. Je donne des explications plus ou moins congrues : je me suis introduite sur le bateau à l'insu de tous, vers la tombée de la nuit, je m'étais cachée dans la cale.

Gérard, là-dessus, adopte la seule attitude imaginable, qui est de sourire, un peu jaune, et de faire les présentations.

Le capitaine, un petit homme rougeaud, l'air arrogant, le second, individu sournois, bilieux, manifestent un enthousiasme très modéré de ma présence, mais se montrent polis, Gérard, après tout, étant le patron.

La nouvelle de l'incident s'est répandue à bord et maintenant une partie de l'équipage se rassemble autour de nous. Du coin de l'œil je vois que Jack leur donne des éclaircissements : ils rient silencieusement.

Je vous laisse à penser la sortie dont Gérard, quand nous fûmes seuls, m'a favorisée. Mais il pouvait, n'est-ce pas, dire tout ce qu'il voulait. J'étais là. Et quand au bout de deux jours, le bateau et moi nous étions mutuellement acclimatés.

Voici, mon cher papa, des notes que j'ai prises à votre intention, au cours de la traversée.

Notre équipage, dix-huit hommes, est d'un recrutement assez disparate. En commençant par le bas de l'échelle il comprend trois chauffeurs nègres de Port-Saïd. Ils vivent à l'arrière, dans l'entrepont, en compagnie d'une multitude de cancrelats que leur loi ne permet pas d'occire ; ils cuisinent des plats à eux, qui répande une insupportable odeur de suint, et chantent des mélopées nasillardes.

Nos huit matelots, irlandais pour la plupart, ne sont rien de plus que des brutes navigantes ; ils n'ont aucune des caractéristiques du vrai marin, accomplissent passivement leur besogne ; mais ils volent, avec ensemble, des bouteilles dans les caisses. Tous les jours on en trouve de défoncées — malgré la surveillance que Gérard et notre ami Jack exercent tant bien que mal. La tâche est d'autant plus ardue que l'état-major leur donne l'exemple de la mauvaise tenue.

Le capitaine Donaldson, selon ma première impression, est un personnage haïssable, pointant en l'air, comme un mauvais roquet, son nez en truffe, n'ayant aucune des qualités requises pour commander.

Le second, Gruffer, ancien caissier d'un club du Strand, vêtu toujours d'une redingote, grâce à quoi il voudrait se faire passer pour un gentleman, est ivre en général à partir de dix heures du matin.

Le steward, recruté, lui, dans les bas-fonds de Swansea, avec ses yeux caves et ses favoris couleur chanvre, est tout à fait le type de « l'homme qui fut ». Au début il avait des velléités à bien faire son service, se targuant d'avoir été premier valet de chambre chez le fameux jockey Fred Archer, et puis chez le prince Sagan ; mais vu l'inertie du capitaine, il se montre d'une saleté repoussante et, lui non plus, ne dessoûle pas ! Nous avons fini, Gérard et moi, par faire notre cuisine nous-même ; Jack me donne un coup de main.

Jack est vraiment un type bizarre.

Il a des manies. Par exemple, il ramasse des bouts de papier, les découpe en forme de chèques et les couvre de signatures, cela pendant des heures entières, sans parler.

D'autres fois, il a une saute d'humeur et se met, à propos de bottes, à nous raconter des histoires.

Un jour, avec la complicité du garde auquel il avait remis vingt dollars, il a cambriolé une propriété à Long Island.

(à suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.